

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Marjorie de Chastonay, Philippe Poget, Yves de Matteis, Boris Calame, Ruth Bänziger, Didier Bonny, David Martin, Christina Meissner, Souheil Sayegh, Dilara Bayrak, Sylvain Thévoz, Emmanuel Deonna, Jacques Blondin, Adrienne Sordet, Pierre Eckert, Jocelyne Haller, Grégoire Carasso, Badia Luthi*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> octobre 2020*

## **Proposition de motion**

**De l'Aire, moins de pollution dans nos rivières genevoises ! Pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le manque d'eau chronique de cette rivière, dû à une mauvaise gestion des eaux : pompages abusifs et assèchement des sources, étanchéification des sols ;
- la gestion des eaux usées qui sont soit transportées loin de la rivière, soit rejetées avec une qualité insuffisante ;
- la gestion des eaux claires (eaux de pluie) qui est inadaptée aux surfaces urbaines : elles sont souillées et chaudes ;
- les pollutions chroniques et accidentelles récurrentes<sup>1</sup> depuis des décennies ;
- que l'Aire<sup>2</sup> a reçu en 2019 le 1<sup>er</sup> Prix du paysage du Conseil de l'Europe pour la renaturation du cours d'eau de l'Aire<sup>3</sup> ;

---

<sup>1</sup> Tribune de Genève du 28 mai 2020 : « Pollution des cours d'eau – La baignade dans les rivières genevoises est déconseillée ». Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 28 mai 2020 : « Baignade déconseillée dans l'Aire en raison d'une rupture de conduite d'eaux usées ».

<sup>2</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Aire\\_\(rivière\\_de\\_Genève\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Aire_(rivière_de_Genève))

- que le sixième programme de renaturation des cours d'eau 2019-2023, adopté le 14 octobre 2019 par le Grand Conseil, intègre la renaturation de l'Aire et ouvre un crédit d'investissement de 5,335 millions de francs pour la continuité des travaux de renaturation de l'Aire ;
- le plan directeur cantonal 2030 remis à jour le 10 avril 2019 qui inclut le projet de renaturation de l'Aire ;
- que l'Aire traverse 9 communes genevoises (Bardonnex, Bernex, Confignon, Genève, Lancy, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Soral) et qu'elle est appréciée de ses habitants ;
- que l'Aire et son vallon sont un réservoir de biodiversité et un poumon de verdure ;
- que l'Aire offre un lieu de fraîcheur en cas de canicule et de promenade, notamment en cas de confinement ;
- les nombreux dépôts de motions concernant la même thématique dans les conseils municipaux des communes genevoises du bassin versant de l'Aire ;
- le rapport sur la motion 2631 « Veillons à la santé de l'Aire »<sup>4</sup> ;
- le rapport sur la motion 2457 « Partageons l'eau du Léman pour sauver nos rivières ! »<sup>5</sup> qui permet de mettre en lumière les enjeux au niveau du bassin lémanique et l'urgence climatique à trouver conjointement des solutions durables, acceptée par la commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil en janvier 2019 ;
- le rapport de la direction générale de l'eau « Etude de la qualité des rivières genevoises : L'Aire et ses affluents : Etat 2016 et évolution depuis 1998 »<sup>6</sup> ;
- la loi sur la biodiversité de septembre 2012 ainsi que la « Stratégie Biodiversité » y afférente et comme bases du « Plan Biodiversité 2020-2023 », actuellement en discussion devant la commission de l'environnement : RD 1351<sup>7</sup> ;

---

<sup>3</sup> Communication du Conseil d'Etat du Conseil d'Etat du 30 mars 2020 : « Dernière étape de la renaturation de l'Aire : réalisation du tronçon frontière – passerelle des Bis ».

<sup>4</sup> Rapport de la majorité de la commission de l'environnement du Grand Conseil sur la motion 2631 (M 2631-A) : *Veillons à la santé de l'Aire* : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02631A.pdf>

<sup>5</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02457A.pdf>

<sup>6</sup> <https://www.ge.ch/document/eau-rapports-scientifiques-etat-sante-rivieres>

<sup>7</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01351.pdf>

- le renouvellement des mairies en France voisine en 2020 ;
- l’initiative populaire fédérale « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l’utilisation de pesticides et l’utilisation d’antibiotiques à titre prophylactique »<sup>8</sup> ;
- l’initiative populaire fédérale « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »<sup>9</sup> ;
- la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991<sup>10</sup> et sa loi d’application genevoise : loi sur les eaux (LEaux-GE) (L 2 05)<sup>11</sup> ;
- les contrats de territoire de espaces naturels sensibles (CTENS) Salève-Genevois, signés en 2019 avec les partenaires français,

invite le Conseil d’Etat

- à assurer une qualité d’eau qui permette une vie aquatique équilibrée ;
- à garantir un débit minimum de 100 l/s en aval des pertes de Perly-Certoux ;
- à développer un plan de gestion de l’eau sur l’ensemble du bassin versant avec une vision à long terme, tenant compte de l’urbanisation intensive ;
- à établir un calendrier avec un échéancier à 2, 5 et 10 ans des actions à entreprendre ;
- à établir un cahier des charges franco-suisse avec un fonds dédié uniquement à la gestion de l’eau et à la préservation de la rivière ;
- à mettre en œuvre une augmentation de l’espace dévolu à la rivière de ses sources à la ville, au-delà de l’espace de renaturation.

---

<sup>8</sup> <https://www.initiative-sauberes-trinkwasser.ch/fr/initiative/>

<sup>9</sup> <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis471.html>

<sup>10</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910022/index.html>

<sup>11</sup> [https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_L2\\_05.html](https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_L2_05.html)

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les député.e.s,

En date du 28 mai 2020, l'Aire subissait une énième pollution accidentelle, tuant notamment des centaines de poissons et rendant l'eau insalubre. La cause en était la déficience de la station de pompage de Confignon des eaux usées du coteau de Confignon, Lully, Perly-Certoux et Saint-Julien.

En septembre 2012, l'Etat de Genève s'est doté d'une loi sur la biodiversité, puis d'une « Stratégie Biodiversité » comme bases d'un plan biodiversité 2020-2023 actuellement en suspens devant la commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil (RD 1351). Tant la stratégie que le plan d'action comportent des propositions en vue d'améliorer la situation déplorable de nos rivières.

L'analyse de la situation montre en effet de nombreux points à améliorer, malgré une législation exigeante et d'importants travaux de renaturation consacrée à cette rivière<sup>1</sup>.

Le service de l'écologie de l'eau (SECOE) analyse la qualité des eaux de l'Aire tous les six ans, une fois par mois sur dix mois, donc dix analyses approfondies de février à novembre. Dans le dernier rapport publié des mesures effectuées en 2016, on peut se rendre compte à quel point l'Aire est polluée, aussi depuis le territoire suisse.

Du dernier rapport de la direction générale de l'eau, les éléments suivants ressortent :

- A l'embouchure du Petit Voiret, ruisseau entièrement genevois, les concentrations de paracétamol et d'un antidiabétique sont nettement plus élevées en comparaison d'autres stations de mesures en amont, France incluse. On y trouve ailleurs un agent de contraste, l'iomeprol, qui ne devrait pas se retrouver dans les eaux usées et encore moins dans les eaux claires.
- En amont du pont du Centenaire, on trouve 1600 fois plus de methoxyfénozide qu'à Lully. Cet insecticide utilisé en viticulture et arboriculture a une dose létale (LD50) pour les abeilles de

---

<sup>1</sup> La 4<sup>e</sup> étape de la renaturation de la rivière Aire a été lancée ce printemps par le Conseil d'Etat : voir communication du Conseil d'Etat en mai 2020.

>100microg/L<sup>2</sup>. Si le jour du prélèvement, on en a mesuré 1,6 microg/L, quelle était la concentration le jour d'avant ? Une telle concentration dans la rivière laisse imaginer la quantité épandue dans l'environnement et fait des ravages au niveau des insectes aquatiques. A une question posée par un conseiller municipal d'Onex au SECOE sur ce point, ce dernier a répondu : « La période d'utilisation du méthoxyfénozide coïncidait avec le prélèvement (mois de juillet). Le mois suivant, sa concentration était retombée à 13 nanog/L. »

- Si l'on regarde d'autres indices comme celui des herbicides, en France, l'on constate que les nants de la Folle et le Ternier, les deux principaux ruisseaux qui forment l'Aire à Saint-Julien, ont des indices respectivement de 0,49 et 0,15, mais en Suisse à la station du Gratillet (Bardonnex), l'indice est de 1,9. En gros, une « soupe » de Roundup sort de la Lissole en aval du pont de l'autoroute. N'est-il pas possible d'identifier son origine et de discuter avec les pollueurs pour trouver des solutions ?
- Les conclusions du rapport sont que : « L'état de santé global de la rivière reste insatisfaisant, mais que les indicateurs biologiques se sont améliorés grâce à la renaturation. En Suisse, le Maraîchet, la Lissole et le Voiret reçoivent des eaux polluées par l'agriculture et l'assainissement. Seuls le Grand Nant et le Ternier atteignent les objectifs écologiques pour les algues diatomées et le macrozoobenthos en France. Pour améliorer l'état écologique du bassin versant de l'Aire et atteindre les exigences et les objectifs légaux concernant la protection des eaux, **les efforts entrepris ces dernières années ne devraient pas être relâchés** ». Mais de quels efforts s'agit-il ?

Ces conclusions sont tout à fait insuffisantes et conduisent droit à une mesure purement fataliste et qui signe l'échec des « efforts entrepris », comme l'interdiction de la pêche en 1982. Le répit suite au raccordement de la STEP de Saint-Julien à la STEP d'Aire dans les années 90 aura été de courte durée !

## Pollution

La Tribune de Genève a publié le 28 mai 2020 un article intitulé : « Pollution des cours d'eau – La baignade dans les rivières genevoises est déconseillée ». On lit que : « si le porte-parole du SECOE convient que la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante dans plusieurs rivières genevoises, il

<sup>2</sup> <https://www.agrireseau.net/Rap/documents/b02gen09.pdf>

fait néanmoins état d'une énorme amélioration ces dernières années. On revient de très loin. Jusqu'au début des années 2000, il était encore strictement interdit de se baigner dans l'Aire, par exemple. Depuis, la qualité s'est nettement améliorée. »

Cet optimisme officiel est inacceptable et est totalement démenti par les faits depuis des décennies. Les exigences légales sont bafouées et les riverains de la rivière se sentent méprisés. Ne baissons pas les bras devant cette situation et demandons une mise à plat des mesures prises et à prendre. Ne laissons pas mourir l'Aire en silence.

**Il faut fondamentalement revoir la stratégie de protection quantitative et qualitative de l'Aire et mettre impérativement la vitesse supérieure.**

L'urbanisation du bassin versant qui se poursuit de plus belle en France comme en Suisse va contraindre les communes françaises à utiliser de l'eau du lac ou de la nappe de l'Arve, via un système de pompage et des canalisations. Dès lors, il convient de rendre les sources à la rivière et d'alimenter le réseau français avec l'eau du lac.

Il faut en parallèle optimiser la rétention d'eau de pluie et revoir la stratégie de récupération des eaux claires avec des bassins de rétentions, mais pas des trous étanchéistes avec des bâches de plastique noir où l'eau se réchauffe et s'évapore.

La STEP de Saint-Julien avait été raccordée à celle d'Aire à la fin des années 90. Maintenant, ce sont les rejets de la STEP de Neydens qui sont problématiques. Au lieu d'envoyer encore plus d'eaux sales à Aire, est-il possible d'améliorer l'épuration sur le site ? L'avantage est que si la STEP apporte de l'eau avec une qualité adaptée à la rivière, la rivière va améliorer naturellement la qualité de l'eau le long de son cours<sup>3</sup>.

L'agriculture a encore une grosse marge de progression. Le rapport d'analyse de l'eau de l'Aire montre par lui-même quels efforts il faut faire.

Les mauvais raccordements doivent aussi être identifiés.

---

<sup>3</sup> <https://www.eawag.ch/en/departement/uchem/projects/swo3t-bioanalytical-strategies-for-evaluating-wastewater-ozonation-treatment/>

## **Une rivière vivante**

**Pour avoir une rivière vivante, voici des actions à entreprendre rapidement :**

### **A) Sur territoire suisse**

- Revoir tout le réseau de collecteurs d'eaux claires et ne plus avoir d'arrivée directe dans la rivière mais dans un réservoir qui fait tampon, équipé de senseurs. Le but serait de pouvoir intervenir lors d'un déversement accidentel et de purifier l'eau avant son rejet (ozonolyse/charbon).
- Motiver et/ou contraindre les utilisateurs d'insecticides, herbicides, pesticides et fongicides à y renoncer, édicter des normes permettant d'assurer la non-nocivité pour le bassin versant.
- Faire des analyses plus régulières de l'eau (les progrès de la chimie analytique et des traitements des données automatiques permettraient de le faire sans devoir engager du personnel supplémentaire) pour apporter des mesures correctives rapides et adaptées.
- Soutien d'étiage. Les nouvelles constructions aux Cherpines comportent 4000 logements, donc environ 10 000 habitants, sans compter les 2500 places de travail. Selon les SIG, la consommation moyenne d'eau par habitant est de 145 l/jour<sup>4</sup>. Ce qui veut dire qu'on va pomper 1450 mètres cubes d'eau/jour du lac. Cette eau va être ensuite pompée après usage sur la STEP d'Aire. En période d'étiage, le débit est de 850 mètres cubes/jour, donc presque le double.
- D'une façon générale, l'on ne peut plus évacuer 0,3 l d'urine avec 10 l d'eau propre. Il faut changer la façon de faire, séparer les eaux grises des matières fécales, recycler les eaux grises pour les toilettes, comme cela se fait déjà dans certaines coopératives d'habitation<sup>5</sup>. Les bassins de rétention ou lagunages pourraient partiellement aider. La gestion des eaux n'a malheureusement pas évolué. Exiger au nouveau quartier des Cherpines une gestion futuriste de l'eau est une voie à envisager !

### **B) Sur territoire français**

- Il faut renoncer aux pompages intensifs dans les sources. Les eaux des sources : des Crêts, des Tattes, Moisin, Montrailloux, Pralet-Solitude,

---

<sup>4</sup> Source : Assainissement des eaux usées, publié par SIG en mai 2018 : [www.sig-ge.ch](http://www.sig-ge.ch)

<sup>5</sup> <https://www.cooperative-equilibre.ch/projets/soubeyran/>

Sapin sont captées et restituées via la STEP de Neydens. La source du captage de la Ravine alimente, elle, Saint-Julien, donc ses eaux se retrouvent dans la station de pompage de Saint-Julien qui envoie ses eaux usées à Aïre. Comme de toute façon à terme l'eau va manquer, pourquoi ne pas restituer les sources à la rivière et amener l'eau potable du lac ?

- Lorsque l'on a raccordé la STEP de Saint-Julien à Aïre, ce n'était pas pour avoir une nouvelle STEP à Neydens. Mais comme ses rejets sont la source principale d'alimentation de la Folle, le principal affluent de l'Aire, alors pourquoi ne pas payer le juste prix de l'épuration de l'eau pour avoir un rejet d'une eau propre.
- Le développement de Saint-Julien, pratiquement dans le lit de la rivière, est incompatible avec notre responsabilité écologique et sociale, soit d'entretenir une nature en ville, lieu de ressourcement, de fraîcheur. Est-il possible de préserver ou de réaménager encore un peu d'espace naturel le long de l'Aire et ses affluents ?

Médicaments, insecticides, pesticides, fongicides et herbicides polluent l'Aire. Il est aujourd'hui urgent d'agir : en assurant une qualité d'eau qui permette une vie aquatique équilibrée ; en garantissant un débit minimum de 100 l/s en aval des pertes de Perly-Certoux ; en développant un plan de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant avec une vision à long terme, tenant compte de l'urbanisation intensive ; en établissant un calendrier avec un échéancier à 2, 5 et 10 ans des actions à entreprendre ; en établissant un cahier des charges franco-suisse avec un fonds dédié uniquement à la gestion de l'eau et à la préservation de la rivière ; et, enfin, en mettant en œuvre une augmentation de l'espace dévolu à la rivière de ses sources à la ville, au-delà de l'espace de renaturation.

Pour toutes ces raisons, je vous prie, Mesdames et Messieurs les député.e.s, de faire un bon accueil à cette proposition de motion.